DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
CANTON DE PONTORSON
COMMUNE DE JUILLEY
Tél. 02 33 60 65 17

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice :14
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 03 juillet 2023
Date d'affichage : 03 juillet 2023
L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. LATRON Guillaume, Mme LARNAUD Sophie, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe.

Excusés : M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud procuration à Mme LARNAUD Sophie
M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia,

Absents : M. BOUILLET David, Mme LAISNÉ Fabienne, M. TRINCOT Éric

Secrétaire de séance : Mme LARNAUD Sophie

Ouverture de la séance : 20 heures 50 minutes

Ordre du jour :

- Délibération RODP Gaz
- Délibération Référent Déontologue de l'élu local
- Délibération demande de Subvention Etablissement scolaire
- Délibération projet ancienne salle de catéchisme
- Délibération choix de l'entreprise projet ancienne salle de catéchisme
- Délibération projet adressage demande de subvention auprès des services de l'état
- Projet Cimetière : Bilan de la réunion CAUE
- Projet Eclairage Public

- Questions diverses

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 09 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du vendredi 09 juin 2023 est lu, aucune remarque n'est apportée.

Délibération n° 2023-031 : RODP 2023 GRDF

Après avoir pris connaissance du décret N° 2007-606 du 25 Avril 2007 concernant la possibilité pour les communes traversées par le réseau gaz naturel à haute pression de GRDF de percevoir une redevance d'occupation du domaine public (RODP),

La distance constatée est de 334 mètres,

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, selon le calcul suivant :

Plafond de Redevance = (0.035€ X Longueur de Canalisation) + 100 €

Montant RODP = Plafond de Redevance X Coefficient de Revalorisation

Soit pour l'année 2023 : **155 €uros** = ((0.035 x 334) + 100) x 1.39

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Délibération n° 2023-032 : Désignation du référent déontologue des élus locaux

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A à R. 1111-1-D ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
Vu le projet de convention d'adhésion à la mission de gestion administrative du collège mis en place par le Centre de Gestion de la Manche ;
Vu le collège référent déontologue proposé par le Centre de Gestion de la Manche ;

Considérant que la loi n° 2022-2017 dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que *« tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect »* de ces principes ;
Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;
Considérant que le Centre de Gestion de la Manche propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège référent déontologue composé de personnalités qualifiées reconnues pour leur expérience et leurs compétences ;
Considérant que le Centre de Gestion de la Manche propose un service optionnel tarifé permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** de désigner en qualité de référent déontologue de l'élu local, un collège composé des personnes suivantes :

- Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;
- Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;
- Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire.

- **PRÉCISE** que cette composition pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.

- **FIXE** la date initiale de fin d'exercice de leurs fonctions au 31 décembre 2026.
En cas de report des élections municipales de 2026, ou en raison de tout évènement exceptionnel ou cas de force majeure, cette durée pourra être prorogée d'une année.
Le mandat est renouvelable par décision du conseil municipal.

- **FIXE** les modalités de saisine du collège et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Délibération n° 2023-033 : Demande de Subvention Etablissement Scolaire

Monsieur le Maire présente un courrier de l'école Les Saints Pères de Ducey-Les Chéris. Il s'agit d'une demande de subvention pour le transport des élèves à des séances de piscine.

Le conseil municipal précise que les classes primaires du RPI Juilley-Poilley-Précey proposent aussi des séances de piscine. Les communes du RPI sont en capacité d'accueillir les élèves domiciliés à Juilley et, ils bénéficient du programme de piscine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de na pas accorder de subvention à l'école Les Saints Pères de Ducey-Les Chéris

Délibération n° 2023-034 : Projet Ancienne Salle de Catéchisme

Dans la continuité des travaux de réfection des bâtiments la commission travaux avait envisagé le changement des portes et fenêtres de la salle de catéchisme.

Après en avoir délibéré,
La création de l'opération 41 Ancienne Salle de Catéchisme est validée à l'unanimité.

Délibération n° 2023-035 : Choix de l'entreprise Projet Ancienne Salle de Catéchisme

Différentes entreprises ont alors été sollicitées pour le changement des portes et fenêtres de l'ancienne salle de catéchisme.

Propositions tarifaires des entreprises sollicitées :

Montant en € HT	**CASEO**	**B'PLAST**	**MPE**
TOTAL	**7 458.47 €**	**7 508.02 €**	**6 770.48 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-De retenir la proposition de l'entreprise MPE pour un montant maximum de 8 124.57 € TTC.

Délibération n° 2023-036 : Projet Adressage demande de subvention auprès des services de l'état

Monsieur le Maire souhaite soumettre au vote le projet d'adressage pour effectuer une demande de subvention auprès des services de l'état.

Par la suite, un plan de financement sera réalisé pour entre autres justifier les demandes de subventions auprès des différents organismes concernés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal :**

- **Approuve à l'unanimité le projet d'adressage.**
- **Approuve à l'unanimité le plan de financement.**
- **Approuve à l'unanimité la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR.**

Point Projet Adressage : Mme LARNAUD Sophie se charge de contacter différentes entreprises de signalisation afin d'obtenir des propositions tarifaires pour l'ensemble de la signalétique qui sera mis en place.

Projet Cimetière : Bilan de la réunion CAUE

Monsieur le Maire présente la restitution réalisée par le CAUE le jeudi 22 juin 2023. Les élus présents expriment leur volonté de maintenir le projet de cimetière sur le terrain situé route de la Division Leclerc (propriété actuelle de M. MOREL Alain). Il serait aussi envisagé lors de l'aménagement de prévoir un chemin qui relierait le stade.

Projet Eclairage Public

M. Gobé Christophe présente les deux devis pour une installation de 73 luminaires en LED.
Il s'agit des entreprises STE et STURNO pour des montants respectifs de 54 000€ et de 78 000€. Les délais de livraison sont d'environ 8 semaines.

Il est évoqué la possibilité d'une adhésion au SDEM au niveau de la compétence éclairage public. En effet, le taux de subvention est conséquent cependant, il y aura une adhésion annuelle pour le transfert de compétences.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de Voirie : La commission se réunira samedi 15 juillet prochain afin de définir les secteurs où il faudrait intervenir. Suite à cela, M. Gobé contactera quatre entreprises afin d'obtenir des propositions tarifaires pour des réalisations de travaux avant décembre 2023.

Inauguration de la Mairie (organisation) : Le modèle d'invitation est présenté et sera envoyé aux alentours du 20 juillet prochain. Le matin même, les toasts seront préparés. M.Gobé se charge de se procurer une tonnelle. M.Lequertier s'occupe de la sono et va réserver une remorque frigorifique auprès du Super U de Saint-James

Recensement : Il est envisagé le recrutement de deux agents pour la campagne de recensement de 2024. Les élus précisent les critères qui seront retenus en priorité dans le choix des candidatures.

Achat équipement enceinte : Les produits proposés conviendraient parfaitement et notamment la 2ème proposition à 269.99 €. Il faudrait voir s'il est possible d'y ajouter un pied.

Repas d'automne : Il sera organisé le dimanche 15 octobre prochain. La prochaine réunion est prévue le 19 septembre.

Aménagement de la cour de l'école : La commission s'est réunie le 19 juin afin d'étudier les demandes des enfants. Les enfants ont été informé le 3 juillet dernier des projets retenus.

RIFSEEP agent : M. le Maire souhaite préciser que le montant attribué à un agent (part fixe) a été revu à la hausse du fait d'une indemnité antérieure qui n'avait pas été prise en compte dans le calcul final.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le vendredi 08 septembre 2023 à 20h30.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2023-031 : RODP 2023 GRDF

Délibération n° 2023-032 : Désignation du référent déontologue des élus locaux

Délibération n° 2023-033 : Demande de Subvention Etablissement Scolaire

Délibération n° 2023-034 : Projet Ancienne Salle de Catéchisme

Délibération n° 2023-035 : Choix de l'entreprise Projet Ancienne Salle de Catéchisme

Délibération n° 2023-036 : Projet Adressage demande de subvention auprès des services de l'état

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Le Maire **Le Secrétaire de Séance**